



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 21 janvier 2019 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Erika PIANI ; Julie PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés : Jean-Christophe MARTIN par Jean-Michel VORGER ; Sylvie THOMAS par Erika PIANI

Excusés : Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

Tanamo	100 €
--------	-------

2 - TARIFS DIVERS

BOIS AFFOUAGE ET MENUS PRODUITS 2019 : Les tarifs sont inchangés

- **30.40 Euros** la part de bois d'affouage pour l'année 2019
- **33.45 Euros** le montant des menus produits pour l'année 2019

REDEVANCE TAXIS :

Le Conseil Municipal, considérant que l'augmentation du coût de la vie 2018 est de 1.6 %, fixe à : $260 \times 1.016 = 264.16$

- **265.00 Euros** la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les taxis, pour l'année 2019

URBANISME

1 – RETRAIT DE LA DELIBERATION: BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA REVISION GENERALE DU PLU

Mme GUNIE, adjointe à l'urbanisme expose que le projet de PLU arrêté par délibération n° 2018-11-05-005 du 5 novembre 2018 a fait l'objet de remarques de la part de la Direction Départementale des Territoires, représentant de l'Etat, qui a souligné que les OAP des Lanchettes et du Pré comportaient des projets de constructions situées en discontinuité de l'urbanisation existantes. S'agissant de constructions à vocation d'hébergements ou d'équipements touristiques de plus de 500 mètres carrés de surface de plancher et de moins de 12 000 mètres carrés, il s'agit d'Unités Touristiques Nouvelles Locales devant être soumises pour avis à la formation spécialisée de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. En conséquence, le projet de PLU arrêté le 5 novembre 2018 par le Conseil Municipal est entaché d'illégalité et susceptible de faire l'objet d'un recours du Préfet.

Madame GUNIE propose donc au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 2018-11-05-005 du 5 novembre 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU. Les projets d'UTN seront intégrés au projet de PLU en révision pour faire l'objet d'un nouvel arrêt lors d'un prochain Conseil Municipal. »

Le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 2018-11-05-005 du 05/11/2018.



Les Avanchers Valmorel

2 – REGULARISATION CHEMIN RURAL DE FONTAINE A LANCHEVERNE

Monsieur le Maire expose au Conseil le constat qui a été fait sur le chemin rural de Fontaine à Lancheverne au droit de la construction des consorts Pénagos. En effet, cette construction qui a été réalisée il y a de nombreuses années surplombe le chemin rural et aucune régularisation n'a été faite à cet endroit ce qui crée une situation juridique inconfortable notamment pour les propriétaires. Dans l'optique de conserver public ce passage sous porche et de garder les dimensions qu'il a actuellement, une division en volume a été réalisée avec les consorts Pénagos.

La division en volumes constitue non pas un démembrement de la propriété mais une division de la propriété. Chaque volume, même s'il n'est pas construit, est l'objet d'un droit de propriété, constituant une propriété distincte qui peut être grevée de servitudes, être hypothéquée, être vendue ou faire l'objet d'un bail à construction ou emphytéotique. Un volume peut être l'objet de tous les droits et obligations susceptibles de porter sur un bien immobilier.

La division en volume sera telle qu'elle est présentée par les plans et par l'état descriptif de division en volume annexés :

- Volume 1 = volume du passage couvert public appartenant à la Commune : largeur 3.00m et hauteur sous plafond à 2.50m au plus défavorable
- Volume 2 = propriété des consorts Pénagos comprenant une partie du tréfonds, les murs au niveau rez-de-chaussée, une ferme destinée à être réhabilitée.

Le conseil municipal approuve la division en volume telle qu'elle a été décrite.

AFFAIRES GENERALES

Le conseil entend :

L'ensemble du Conseil Municipal est étonné et déplore la suppression du forfait mini domaine Valmorel. Ils trouvent très dommage qu'aucun tapis débutants ne soit gratuit. Seuls les téléskis du Blanchot et du Cheval Blanc sont gratuits mais peu pratiques pour les skieurs débutants.

Jean-Louis BAZIN rappelle les dangers du monoxyde de carbone. L'intoxication par ce gaz totalement incolore et inodore est souvent due à une mauvaise évacuation des produits de combustion ou ventilation, vétusté ou défaut d'entretien de tous les appareils de chauffage au bois, gaz, fioul... Il rappelle que des détecteurs existent et sont vivement recommandés.

Samuel LEDANOIS informe de l'avancée quant à l'organisation du festival de musique E-Wax : des campagnes de publicité sont en cours sur les radios, réseaux sociaux.... Des tarifs spéciaux sont à l'étude pour les résidents de la Communauté de communes. Les personnes qui souhaiteraient faire partie de l'équipe des bénévoles peuvent d'ores et déjà s'inscrire via le formulaire en ligne sur le site de l'office du tourisme de Valmorel, rubrique Je suis à Valmorel/Evénements/E wax festival : <https://www.valmorel.com/fr/hiver/je-suis-a-valmorel/evenements/e-wax-festival.html> ou directement sur place à l'accueil.

Mathieu CHENAL au nom de l'ensemble des moniteurs ESF, regrette les propos tenus par Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux, quant à l'absence de cours au départ du secteur du Pré, et le fait que ce secteur soit abandonné par l'ESF. Il rappelle que l'ESF participe par ses animations et prestations, à hauteur de 100 000 €/an, pour la destination Valmorel.

Monsieur le Maire reconnaît une maladresse : il est conscient que si les cours de ski ne sont plus donnés au Pré, cela est dû aux problèmes d'apprentissage sur des téléskis et pistes non adaptés, d'où les travaux d'aménagement et de construction d'un tapis en cours d'étude. Il ne doute pas, que une fois ces aménagements effectués, les cours de ski reprendront sur ce secteur.

Mathieu CHENAL regrette également l'annonce d'un engagement avec la société MGM pour la construction d'un hôtel et d'une résidence sur le parking à l'entrée de Valmorel, alors qu'il n'a pas été validé en commission d'urbanisme.

Demande des explications quant à l'utilité d'une ambulance privée pour le transport primaire bas de piste, puisque le médecin assure la prise en charge des blessés sur piste 7 jours/7.

Marie GUNIE évoque le problème du salage tardif dans les villages du bas. En effet la chargeuse, qui fait le déneigement de La croix de Fer jusqu'au Fey-dessous, n'est pas équipée d'outil de salage.

La séance est levée à 21h30